

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 027-200070142-20250410-54_2025-BF



L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	Mme Doinel,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
Présents : 37	Bourg-Beaudouin	M. Halot,
Votants : 46	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais
	Douville-sur-Andelle	
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury-sur-Andelle	M. Vieillard R.,
	Flipou	M. Miralès,
Date de convocation :	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Le : 4 avril 2025	Le Tronquay	Mme Marteau,
	Les Hogues	Mme Bachelet,
	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Grouchy,
Délibération affichée	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
Le :	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers-sur-Andelle	MM. Duval, Defrance, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont-Saint-Pierre	Mme Lavigne,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Julien,
	Romilly-sur-Andelle	Mmes Julien, Simon, Langlet, MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare	MM. Bézirard,
	Vascoeuil	

Absents : M. Gavelle, Mme Damois,

Pouvoirs : M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à M. Romet, Mme Dupart, à M. Duval, M. Vieux à Mme Simon, M. Dechoz à M. Bézirard, M. Moëns à M. Calais, M. Hébert à Mme Lavigne, Mme Dalissier à M. Emo, M. Cramer à M. Lebreton.

Finances : Vote du budget primitif du budget annexe « SPANC Lyons Andelle » 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis des membres de la commission finances et affaires générales en date du 17 mars 2025 ;

Le budget annexe « SPANC Lyons Andelle » est exposé et soumis au vote par M. Baldari, Vice-Président délégué aux affaires générales et finances.

Suite à l'exposé et après discussions, le conseil communautaire adopte, le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 305 089,34 €

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- adopte le budget primitif 2025 du budget annexe « SPANC Lyons Andelle ».

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Le Président

Arnaud GODEBOUT



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.